



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DES RÈGLEMENTS
AG-040-2018-A01 et # 126-2018-A01**

AVIS est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le *Règlement # AG-040-2018-A01 modifiant l'objet et le montant du règlement # AG-040-2018 et décrétant une dépense au montant de 2 790 200 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de voirie sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson* a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt du projet de règlement et avis de motion : 13 janvier 2020
Présentation du règlement : 13 janvier 2020
Adoption du règlement : 20 janvier 2020
Approbation du Ministère des Affaires municipales : 30 mars 2020

QUE le *Règlement # 126-2018-A01 modifiant l'objet et le montant du règlement # 126-2018 et décrétant une dépense au montant de 178 000 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de voirie sur les chemins Masson et des Hauteurs* a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt du projet de règlement et avis de motion : 16 décembre 2019
Présentation du règlement : 16 décembre 2019
Adoption du règlement : 20 janvier 2020
Approbation du Ministère des Affaires municipales : 30 mars 2020

QUE ces règlements peuvent être consultés durant les heures régulières du bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et sur le site Internet municipal. Les règlements # AG-040-2018-A01 et # 126-2018-A01 entreront en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QU'à compter du 1^{er} avril 2020, les avis publics seront accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 1^{er} avril 2020

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai diffusé l'avis public ci-haut concernant les sujets précités sur le site Internet le 1^{er} avril 2020 conformément au règlement # 145-2020. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée à l'hôtel de ville à la date précitée.

Judith Saint-Louis

Ce _____